

Délibération n°2018-02-01gbis

Réf. Nomenclature « Actes » : 721

ANNULE ET REMPLACE n°2018-02-01gbis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	75
Pouvoirs	17
Votants	92

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 30 mars 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras	Robert Bredèche	à	Philippe Roche
Stéphane Brindel	à	Alain Fonfrede	Daniel Caraminot	à	Stéphanie Gautier
Christine Da Fonseca	à	Marilou Padilla-Ratelade	Sandra Délibit	à	Jean-Pierre Guitard
Pierre Fournet	à	Nelly Simandoux	Dominique Guillaume	à	Valérie Sérrurier
Michel Guitard	à	Daniel Couderc	Michel Lacrocq	à	Gérard Rougier
Jean-François Loge	à	Danielle Coulaud	Dominique Miermont	à	Bernard Maupomé
Laurence Monteil	à	Marc Ranvier	Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier
Martine Pannetier	à	Christophe Arfeuillère	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Marie-Hélène Pommier	à	Martine Leclerc			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Didier Pénéloux (Gérard Loches), Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen), Michel Saugeras (Lucette Breuil).

- **Élus absents et non-représentés :**

Marc Fournand, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin.

Détermination des taux d'imposition des 4 taxes locales ANNULE ET REMPLACE n°2018-02-01g

Chaque année, le conseil communautaire est invité à déterminer le taux de taxe d'habitation, de taxe sur le foncier bâti, de taxe sur le foncier non bâti et de Cotisation Foncière des Entreprises.

En ce qui concerne la Cotisation foncière des entreprises (CFE), la Taxe d'habitation (TH), la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la Taxe sur le Foncier bâti (TFB), la communauté de communes doit voter un taux pour chacune d'entre elles.

Au regard de l'élaboration du budget 2018 de Haute Corrèze Communauté et des projets y afférents, il est proposé d'augmenter les taux sur la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti.

Taxes	Taux (%)	Produits (€)
CFE	29,20	5 783 146
TH	8,08	3 725 122
TFB	1,87	839 349
TFPNB	6,03	88 927

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 24 voix contre, 5 abstentions et 63 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les taux de Cotisation Foncière des Entreprises, de Taxe d'Habitation, de Taxe sur le Foncier Bâti et de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties au titre de l'année 2018 comme récapitulé ci-dessous :

Taxes	Taux (%)	Produits (€)
CFE	29,20	5 783 146
TH	8,08	3 725 122
TFB	1,87	839 349
TFPNB	6,03	88 927

A la majorité	
Votants	92
Pour	63
Contre	24
Abstention	5

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 avril 2018

Le président,
Pierre Chevalier

